

## **La maison d'arrêt de Grasse**

La maison d'arrêt de Grasse a été ouverte en 1992 et est un établissement en gestion déléguée. Elle reçoit des personnes prévenues en détention provisoire (personnes détenues en attente de jugement ou dont la condamnation n'est pas définitive) ainsi que des personnes condamnées dont la peine ou le reliquat de peine n'excède pas deux ans. L'établissement dispose également d'un quartier mineur. Il est implanté sur la commune de Grasse, à environ 7km du centre-ville et à 740 m d'altitude.

### **Coordonnées**

55 route des Genêts - BP 44190  
06137 Grasse Cedex  
04.93.40.36.70

### **Capacité d'accueil**

574 places  
Un quartier de détention hommes majeurs (543 places)  
Un quartier hommes mineurs (31 places)  
Un quartier d'accueil des arrivants labellisé (organisme certificateur Veritas)

### **Parloirs**

0805 121 122 (du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00)  
Le parloir est possible du mardi au samedi de 08h00 à 11h15 et de 13h30 à 17h00  
Les parloirs avocats sont ouverts du mardi au samedi de 08h15 à 11h15 et de 13h30 à 16h45

### **Accueil des familles en attente de parloir**

"Parlons ensemble"  
386 chemin de la Colle de Rouge  
06 610 La Gaude  
[parlonsensemble06@gmail.com](mailto:parlonsensemble06@gmail.com)

*M à j le 17/02/2021*